

**DÉCLARATION ASSERMENTÉE DE MONSIEUR YVES FALLU,
PRÉSIDENT D'ÉQUATION GROUPE CONSEIL INC.**

Je, soussigné, YVES FALLU, ingénieur, exerçant ma profession au sein de la compagnie Équation groupe conseil inc., au 2820, boulevard Saint-Martin Est, bureau 100, Laval (Québec) H7E 5A1, district de Laval, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis le président de la compagnie Équation groupe conseil inc.;
2. M. Jean Roberge a témoigné devant la *Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction* eu égard aux gestes qu'il a posés au moment où il était président et actionnaire de contrôle de la firme Plante et associés, devenue, en 2003, Équation groupe conseil inc.;
3. En 2007, M. Jean Roberge a quitté Équation groupe conseil inc., cédant par le fait même toutes ses actions, à la suite d'un désaccord sur le mode de gestion pratiqué par les nouveaux associés. C'est donc dire que notre société n'a plus aucun lien d'affaires avec M. Roberge depuis 2007. Durant la période où M. Roberge était président de l'entreprise, il était responsable du compte de Ville de Laval et ce sont principalement les modalités de gestion de ce compte qui constituaient un point de rupture fondamental avec la pratique et les mœurs préconisées par les autres associés.
4. À partir de 2007, les actionnaires d'Équation groupe conseil inc. ont fait le nécessaire pour que les revenus en provenance de Ville de Laval soient réduits d'une façon significative relativement aux revenus totaux de la firme. Il est important de noter que la nouvelle administration de ladite ville nous invite encore à présenter des offres de service et nous octroie des mandats.
5. À ma connaissance, les associés d'Équation groupe conseil inc. ont mis un terme à toute participation à des stratagèmes de collusion ou de corruption après le départ de M. Roberge.
6. La distance prise de M. Roberge est significative d'un changement fondamental dans la gestion d'Équation groupe conseil inc. Ce changement doit être compris comme le rejet pur et simple de toute association possible avec des pratiques commerciales qui, une fois connues des associés de la firme, ont été rejetées. Ultimement, ce désaccord important sur le mode de gestion a mené au départ de M. Roberge et au rachat complet de sa participation dans la société.
7. À ma connaissance, ni moi ni aucun de mes associés ou des employés de la firme n'avons été l'objet d'une enquête ou d'une ou de plusieurs plaintes disciplinaires intentées par le syndic de l'Ordre des ingénieurs du Québec, ou d'une plainte privée, relativement à tous stratagèmes de collusion et/ou de corruption, notamment ceux allégués par M. Jean Roberge ou dévoilés, à ce

jour, par la *Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion de contrats publics dans l'industrie de la construction* ;

8. Tous les faits allégués dans la présente requête sont vrais.

En foi de quoi, j'ai signée à Laval, ce
30 avril 2015


Yves Fallu, ing. 102197

Affirmé solennellement devant moi à
Montréal, ce 30 avril 2015


Commissaire à l'assermentation pour
le Québec